



www.altoneo.com



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET
D'ORIENTATION « LA ROUSSELIERE »

Association loi 1901

49260 - MONTREUIL BELLAY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les Membres de la Maison Familiale Rurale d'Éducation et d'Orientation « La Rousselière »,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- **Avance de trésorerie à l'Association La Rousselière :**

Objet : Avance de fonds à l'Association propriétaire des locaux

Contractants : Monsieur Olivier LEBEAUPIN est Président de l'ASSOCIATION LA ROUSSELIERE et Administrateur de la MFR LA ROUSSELIERE

Modalités : Le montant prêté à l'Association s'élève à 108 749 € à la clôture de l'exercice.

- **Avance de trésorerie à l'Association La Rousselière Emploi :**

Objet : Avance de fonds à l'Association La Rousselière Emploi

Contractants : Henri-Paul POIREAU est Président de l'ASSOCIATION LA ROUSSELIERE EMPLOI et Président d'honneur de la MFR LA ROUSSELIERE

Modalités : Le montant prêté à l'Association s'élève à 76 483 € à la clôture de l'exercice.

Fait à Angers, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

ALTONEO AUDIT

Franck NOGUET

Associé





www.altoneo.com



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET
D'ORIENTATION « LA ROUSSELIERE »

Association loi 1901

49260 - MONTREUIL BELLAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION « LA ROUSSELIERE »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les Membres de la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation « La Rousselière »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Maison Familiale Rurale d'Éducation et d'Orientation « La Rousselière » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par l'association. Nous nous sommes assurés de leurs applications et de leurs présentations qui en sont faites dans les comptes annuels et dans l'annexe.

Au cours de l'exercice, des subventions d'exploitation ont été comptabilisées en produits pour un montant de 723 368 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à vérifier les éléments suivants :

- d'une part, que les subventions comptabilisées étaient bien rattachables à l'exercice 2025,
- d'autre part, que les sommes enregistrées étaient conformes aux conventions d'attributions.

De plus, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les différentes subventions octroyées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

ALTONEO AUDIT

Franck NOGUET

Associé



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	91 569	91 008	561	1 000
ACTIF CIRCULANT	Constructions	2 133 277	1 482 346	650 931	760 659
	Installations tech., mat. et outillage indus.	1 446 874	916 610	530 264	474 207
	Autres immobilisations corporelles	826 043	676 831	149 212	148 747
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	49 080		49 080	34 680
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	4 430		4 430	4 302
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	600		600	
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	4 551 871	3 166 794	1 385 077	1 423 594
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	12 922		12 922	10 770
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 515		2 515	
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 137 555	8 581	1 128 975	738 750
	Autres créances	304 210		304 210	487 253
	Charges constatées d'avance	50 338		50 338	13 822
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	2 000 000		2 000 000	2 000 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 190 420		1 190 420	1 168 787
	Total de l'actif circulant (IV)	4 697 961	8 581	4 689 380	4 417 382
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	9 249 831	3 175 375	6 074 457	5 840 977
				600	
			Mission de présentation	1 484 123	1 237 825

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à moins d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres

Capital (dont versé)
 Primes d'émission, de fusion, d'apport ...
 Ecarts de réévaluation
 Ecarts d'équivalence

RÉSERVES

Réserve légale
 Réserves statutaires ou contractuelles
 Réserves réglementées
 Autres réserves

Report à nouveau

4 045 728

3 429 128

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

293 002

616 600

Subventions d'investissement

866 748

899 707

Provisions réglementées

Total des capitaux propres

5 210 478

4 945 435

Autres fonds propres

Produits des émissions de titres participatifs
 Avances conditionnées

Total des autres fonds propres

Provisions

Provisions pour risques
 Provisions pour charges

78 715

82 388

Total des provisions

78 715

82 388

DETTES

Emprunts obligataires convertibles
 Autres emprunts obligataires
 Emprunts dettes auprès des établissements de crédit
 Emprunts et dettes financières divers (2)
 Instruments financiers à terme
 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
 Dettes fournisseurs et comptes rattachés
 Dettes fiscales et sociales
 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
 Autres dettes

152

(879)

88 046

211 283

115 450

111 773

6 752

62 254

Produits constatés d'avance

564 863

428 722

Total des dettes (1)

785 263

813 154

Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif

TOTAL PASSIF

6 074 457

5 840 977

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

785 263

814 032

(2) Dont emprunts participatifs

Compte de Résultat 1/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
		France	12 mois	12 mois
		Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue	2 518 769	2 518 769	2 562 866
	Montant net du chiffre d'affaires	2 518 769	2 518 769	2 562 866
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions		723 368	718 426
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		45 550	56 860
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		60 464	59 306
	Total des produits d'exploitation		3 348 150	3 397 458
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		7 125	
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		226 508	177 454
	Variation de stocks		(2 152)	1 602
	Autres achats et charges externes (1)		728 435	815 263
	Impôts, taxes et versements assimilés		8 521	1 837
	Salaires		1 258 114	1 168 565
	Cotisations sociales		457 245	395 183
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		287 675	251 288
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		8 581	14 767
	Dotations aux provisions		5 000	15 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		112 080	24 207
Total des charges d'exploitation			3 097 131	2 865 166
RESULTAT D'EXPLOITATION			251 019	532 292

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

RESULTAT D'EXPLOITATION

	31/12/2025	31/12/2024
	251 019	532 292
Opéra. comm.		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	51 396	21 639
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers	51 396	21 639
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		66
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		66
RESULTAT FINANCIER	51 396	21 574
RESULTAT COURANT avant impôts	302 416	553 866
Produits exceptionnels		107 320
Charges exceptionnelles		39 934
RESULTAT EXCEPTIONNEL		67 386
Participation des salariés aux résultats	4 414	4 652
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	3 399 546	3 526 417
Total des charges	3 101 544	2 909 818
BENEFICE OU PERTE	298 002	616 600

(2) dont produits concernant les entités liées

(3) dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

Annexe

□ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 6 074 457 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 3 399 546 euros et un total charges de 3 101 544 euros, dégageant ainsi un résultat de 298 002 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

□ PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Objet social

L'association a pour but :

1) de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale.

2) d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison Familiale Rurale.

3) de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement, dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

Nature et périmètre des activités

La MFR « La Rousselière » forme les jeunes en alternance et en apprentissage dans les métiers de l'agriculture et de la mécanique. Nombreux sont les jeunes qui intègrent la maison familiale rurale de la classe de 4e ou 3e afin de réfléchir sur un futur projet professionnel. Elle s'appuie sur l'expérience professionnelle des maîtres de stage et maître d'apprentissage pour former les jeunes dans des spécialités en mécanique automobile, mécanique poids lourd, et les métiers des grandes cultures céréalières. Les membres du conseil d'administration assurent la gestion de l'association et valide les grandes lignes directrices de l'association, à savoir : une pédagogie de l'alternance, un projet éducatif tourné vers le respect des uns et des autres ainsi que de la vie en communauté, un projet d'établissement pour répondre au besoin de formation des professionnels du territoire et enfin un projet de vie associative partagée pour garantir un climat de convivialité au sein de la gouvernance.

Moyens mis en œuvre

La MFR « La Rousselière » compte 38 salariés au sein de l'association. Répartis en différents secteurs d'activité, les salariés exercent des fonctions administratives, pédagogiques, de services. Les produits financiers de l'association proviennent en premier lieu des subventions du ministère de l'Agriculture, des opérateurs de compétences, du paiement de la pension et scolarité de la part des parents, et de subvention du Conseil Régional et Conseil Départemental.

L'ensemble des adhérents à l'association paie une cotisation à l'association loi 1901.

□ REFERENTIEL COMPTABLE APPLICABLE ET PRINCIPES GENERAUX

Référentiel comptable applicable

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

- Plan Comptable Général ;
- Règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 et 2018-06, modifiés par les règlements comptable 2022-06 et 2023-03.

Annexe

Changement de méthode comptable

Le règlement comptable ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Principes généraux

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Prééminence de la réalité sur l'apparence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

☐ FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun événement notoire susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

☐ EVENEMENT POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement notoire susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

☐ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production si elles sont produites en interne.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Selon les termes du règlement C.R.C. du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.

En conséquence, les principes suivants sont appliqués :

- Amortissement des immobilisations non décomposables selon la durée d'usage ;
- Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et déterminées de manière fiable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires / augmentée des frais accessoires.

Lorsque qu'il existe un indice de perte de valeur durable d'une immobilisation financière, une dépréciation est pratiquée par différence entre la valeur d'inventaire et la valeur brute. Cette analyse est faite individuellement et actualisée chaque année avec les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes annuels.

Stocks

Annexe

L'inventaire physique des stocks de marchandises est réalisé à la clôture. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque cette méthode est trop difficile à mettre en place ou inadaptée, le dernier prix d'achat connu est retenu. Les frais accessoires sont incorporés au prix d'entrée en stocks lorsqu'ils revêtent un caractère significatif.

Une dépréciation de stocks est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'entrée en stocks. Cette analyse est effectuée article par article ou par grandes familles lorsque cela est plus pertinent.

Créances et dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur comptable, c'est-à-dire lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement ou d'insolvabilité du débiteur.

Les créances présentant un espoir de recouvrement nul sont passées en pertes une fois tous les recours épuisés.

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

L'association comptabilise en totalité ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite pour les salariés en CDI, hors contrats d'insertion, présents à la clôture.

La provision comptabilisée d'un montant de 58 715.03 € a été évaluée selon la méthode des flux actualisés dite « rétrospective prorata temporis », en retenant les critères suivants :

- convention collective : des Maisons Familiales Rurales
- départ probable à l'âge de : 62 ans
- départ à l'initiative du salarié
- taux de charges sociales estimé à 38 %

Contributions volontaires

Les contributions volontaires ne sont pas valorisées.

Fiscalité

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements octroyées à l'association sont enregistrées conformément au plan comptable en vigueur dans le compte #1312000 « Subventions d'équipement », avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés dans le compte #747000.

Annexe libre

Subventions

Origine/Organisme	Nature	Montant
Ministère Agriculture	Fonctionnement	575 820 €
Conseil départemental	Fonctionnement	3 065 €
Autres subventions		43 965€

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

L'effectif moyen en équivalent temps plein (ETP) est 35,99

Le montant des rémunérations versées au titre de l'année 2025 aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à :

- Salaires bruts : 170 544 €
- Avantages en nature : Néant

Les loyers facturés par l'Association "La Rousselière" à la Maison Familiale se sont élevés à 50 064 €.

L'extension du réfectoire et l'agrandissement de l'atelier mécanique automobile est en projet à partir de 2026, le coût prévisionnel est estimé à 3 200 000€.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

INCORPORELLES

Frais d'établissement

Frais de développement

Autres immobilisations incorporelles

TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CORPORELLES

Terrains

Constructions sur sol propre

sur sol d'autrui

instal. agencé aménagement

Instal technique, matériel outillage industriels

Instal., agencement, aménagement divers

Matériel de transport

Matériel de bureau, informatique et mobilier

Emballages récupérables et divers

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES

FINANCIERES

Participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts et autres immobilisations financières

TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES

TOTAL

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations	Diminutions			
	Révaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors service	
91 569					91 569
2 140 991				7 715	2 133 277
1 298 186		181 304		32 617	1 446 874
269 104					269 104
167 059		37 162		38 609	165 613
481 982		15 564		106 219	391 327
34 680		14 400			49 080
4 483 570		248 430		185 159	4 546 841
4 302		128			4 430
		800		200	600
4 302		928		200	5 030
4 487 872		249 358		185 359	4 551 871

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

INCORPORELLES

Frais d'établissement
 Frais de développement
 Fonds commercial
 Autres immobilisations incorporelles

TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CORPORELLES

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
Terrains			90 588	439		91 008
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement			1 380 332	109 728	7 715	1 482 346
Instal technique, matériel outillage industriels			823 979	125 247	32 617	916 610
Autres Instal., agencement, aménagement divers			229 428	10 704		240 132
Matériel de transport			152 975	9 111	38 609	123 477
Matériel de bureau, mobilier			386 995	32 446	106 219	313 222
Emballages récupérables et divers						

TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TOTAL

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement
 Fonds commercial
 Autres immobilisations incorporelles

TOTAL IMMOB INCORPORELLES

Terrains
 Constructions sur sol propre
 sur sol d'autrui
 instal, agencement, aménag.
 Instal. technique matériel outillage industriels
 Instal générales Agenct aménagt divers
 Matériel de transport
 Matériel de bureau, informatique, mobilier
 Emballages récupérables, divers

TOTAL IMMOB CORPORELLES

Frais d'acquisition de titres de participation

TOTAL

TOTAL GENERAL NON VENTILE

Mission de présentation

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Règlement ANC 2022-08				
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers			
	Provisions pour investissement			
	Provisions pour hausse des prix			
	Provisions pour amortissements dérogatoires			
	Provisions fiscales pour prêts d'installation			
	Provisions autres			
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges			
	Pour garanties données aux clients			
	Pour amendes et pénalités			
	Pour pertes de change			
	Pour pensions et obligations similaires	67 388	8 673	58 715
	Pour impôts			
	Pour renouvellement des immobilisations			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions			
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer			
	Autres	15 000	5 000	20 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	82 388	5 000	8 673	78 715
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations			
	incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières			
	Sur stocks et en-cours	36 876	8 581	36 876
	Sur comptes clients			
	Autres			
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	36 876	8 581	36 876	8 581
TOTAL GENERAL				
	119 265	13 581	45 550	87 296
Dont dotations et reprises				
		13 581	45 550	
	- d'exploitation - financières - exceptionnelles			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

CREANCES

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	600	600	
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	8 581		8 581
Autres créances clients	1 128 975	1 128 975	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	34 662	34 662	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	269 549	269 549	
Charges constatées d'avance	50 338	50 338	
TOTAL DES CREANCES	1 492 704	1 484 123	8 581
Prêts accordés en cours d'exercice	800		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	200		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

DETTES

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	152	152		
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	98 046	98 046		
Personnel et comptes rattachés	16 071	16 071		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	90 293	90 293		
Impôts sur les bénéfices	1 070	1 070		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 017	8 017		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	6 752	6 752		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	564 863	564 863		
TOTAL DES DETTES	785 263	785 263		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exercice
 Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice 2	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social					
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	3 429 128	616 600			4 045 728
Résultat de l'exercice	616 600	(616 600)		298 002	298 002
Subventions d'investissement	899 707			(32 958)	866 748
Provisions réglementées					
TOTAL	4 945 435			265 043	5 210 478

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

1 dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 4 945 435

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 4 945 435

2 Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 265 043

Période	Montants	31/12/2025
---------	----------	------------

TOTAL	50 338
-------	--------

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			564 863
		564 863	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			564 863

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		88 337
Autres créances		88 337
ETAT SUBVENTIONS ET AIDES A RECEVOIR	33 896	
PRODUITS A RECEVOIR	786	
INTERETS COURUS	53 675	